

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Programme de travail

Les délégués des quatre groupes de gauche se sont préoccupés du programme de travail à soumettre à la Chambre à la rentrée de janvier.

En premier lieu, ils proposent qu'on discute la question du rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi. Sans une indisposition du Ministre des travaux publics, cette discussion se serait produite ces jours derniers. Un engagement avait été pris d'aborder l'examen de ce grave problème et il est naturel que cet engagement soit tenu.

Les délégués proposent qu' aussitôt après, on aborde la discussion de la loi de deux ans. Là aussi, on peut dire que des promesses ont été faites. Devant le corps électoral, les députés se sont engagés à rétablir l'égalité des charges militaires et de supprimer les dispenses. La réduction de la durée du service devait en résulter.

La réforme est mûre ; elle ne rencontre plus d'opposition. Le Sénat l'a votée et il s'agit maintenant d'aboutir.

Enfin, les délégués ont pensé qu'il n'était pas sans intérêt d'examiner dès maintenant les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à la loi électorale. Si des modifications doivent se produire, si l'on veut substituer le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, il ne faut pas, pour le faire, attendre la veille de la consultation du suffrage universel.

D'autre part, la Chambre aura sans doute à discuter le projet que le gouvernement vient de déposer pour assurer la disparition de l'enseignement congréganiste.

Ne trouvez-vous qu'il y a là de quoi occuper utilement son temps. Pour être limitée, la besogne ne semble pas manquée.

Cependant il se trouve des républicains pour déclarer qu'elle ne saurait suffire. Ils nous rappellent qu'il faut discuter et les retraites ouvrières et l'impôt sur le revenu, et la séparation des Eglises et de l'Etat. Nous n'en disons rien, mais les délégués des gauches ne se sont pas préoccupés de dresser une liste des réformes nécessaires ; ils se sont contentés d'élaborer ce programme de travail. Or, ce programme doit être nécessairement limité.

Mais à chaque jour suffit sa tâche et à vouloir tout entreprendre à la fois, on risquerait de ne rien faire de bon.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 décembre

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE VICE-PRÉSIDENT

La Chambre discute le projet des patentes. M. Lannes de Montebello réclame la disjonction des dispositions qui sont relatives aux marchands en gros de vins et spiritueux.

M. Augé soutient l'amendement de M. Lannes de Montebello ; M. Brisson, de la Gironde, et de Grandmaison parlent dans le même sens.

M. Merlon, rapporteur du projet de loi sur les patentes s'oppose à la disjonction.

Par 279 voix contre 260, la disjonction est repoussée.

Divers amendements relatifs aux patentes des marchands en gros et demi-gros d'alcools et d'eaux de vie sont repoussés.

M. Augé soutient un amendement tendant à

réduire pour l'établissement des patentes de 4 à 2 francs la taxe dont on propose de frapper les marchands de vins en gros pour 100 hectolitres vendus et de 3 fr. à 1 fr. 50 la taxe qui pèserait dans les mêmes conditions sur les marchands de cidre en gros.

Le directeur des contributions indirectes combat cet amendement.

MM. Joseph Brisson et de Montebello demandent le renvoi de l'amendement à la commission : cette motion est repoussée, et l'amendement est rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 25 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. JAURÈS

La Chambre revient à la discussion du projet sur les patentes.

M. Brisson soutient un amendement en faveur des petits marchands de vins en gros.

M. Plichon dépose un amendement tendant à dégrever les brasseurs qui font leur malt eux-mêmes.

M. Augé combat cet amendement qui est adopté.

M. Bourrat demande que les compagnies de chemins de fer soient traitées au point de vue des patentes, sur le même pied que les compagnies de tramways.

Cet amendement est disjoint.

La patente imposée aux journaux, après discussion, est taxée au vingtième de leur valeur locative.

Après maintes observations sur divers articles de la loi le projet sur les patentes est voté par 506 voix contre 27.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 22 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion générale du budget.

M. Gourju constate que ce n'est que la deuxième fois depuis 1889, que le budget sera voté en temps normal, et il en attribue tout le mérite aux progressistes libéraux qui ont prêté maintes fois leur concours au gouvernement.

M. Leydet dit que ses amis et lui restreindront le plus possible les observations afin de permettre que le budget soit voté avant 1904. Il demande au ministre des finances de préparer au plus tôt au cours de la session prochaine, le budget de 1905.

Le Sénat aborde l'examen du budget de l'Intérieur dont les 5 premiers articles sont votés.

Sur le chapitre 6, M. Demarçay dit l'utilité qu'il y aurait de remanier la carte de France.

Les chapitres 6 à 57 sont alors votés.

Sur le chapitre 58, M. Treille demande une meilleure répartition des formes réservées à l'assistance médicale : il voudrait même que ce service soit supprimé.

Rapidement les derniers chapitres passent et le budget de l'Intérieur est voté.

Le budget des cultes est également voté presque sans discussion.

Le budget de l'agriculture est mis en discussion.

MM. Paul Fleury et Gomot parlent dans la discussion générale, puis les 7 premiers chapitres sont votés.

Un amendement de M. Gomot demandant le relèvement d'un crédit en faveur du personnel de l'enseignement agricole est voté.

M. Pédebidou demande qu'une section spéciale dans les concours d'animaux à Paris soit créée en faveur des races pyrénéennes bovines.

Un crédit de 2 millions est voté pour primes à la culture du chanvre et du lin.

La suite de la discussion du budget est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 18 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion du budget de l'agriculture. M. Labbé se plaint de la diminution dans les haras du nombre des étalons trotteurs opérée par l'administration.

M. Mougeot déclare qu'il n'en est rien.

M. de Tréveneuc appelle l'attention du ministre sur l'élevage breton. L'article 36 est voté.

Les articles 37 à 5 sont votés, et le budget de l'agriculture est adopté.

Séance de l'après-midi

Le budget de la justice est discuté et rapidement voté.

Le budget des travaux publics après quelques observations de M. Millies-Lacroix est adopté.

Dans la discussion générale du budget de la guerre, le général Mercier parle et élève des critiques contre l'intervention de l'armée dans les grèves. Ce sont des dépenses énormes pour le gouvernement qui devrait assurer l'ordre par la gendarmerie.

M. Treille parle au sujet de l'état sanitaire dans l'armée ; après quelques paroles du général André, la discussion générale est close.

Les 11 premiers chapitres sont votés.

M. Delpuch demande une réduction de 1.000 fr. sur le chapitre 12 comme indication pour la suppression des écoles d'enfants de troupe.

Cette réduction est votée.

Les chapitres 13 à 35 sont votés.

Un amendement tendant à relever de 400.000 fr. pour les munitions de tir est repoussé.

Un amendement tendant à relever le crédit relatif à la nourriture du soldat est repoussé.

Le budget de la guerre est ensuite adopté.

Et la séance est levée.

LÉGION D'HONNEUR

Voici le projet déposé par le gouvernement d'un projet modifiant la répartition actuelle des croix civiles de la Légion d'honneur. Le but de ce projet est d'enlever au contingent de réserve, pour les comprendre dans le contingent normal, les croix des légionnaires vivants nommés au titre des lois visées par la loi organique du 28 janvier 1899, ainsi que les croix accordées sur la réserve contrairement aux principes ayant présidé à la création de cette réserve.

La conséquence de cette réorganisation serait la suivante :

Le nombre des croix attribuées sur le contingent normal est fixé, au maximum, à 18 grands-croix, 15 grands-officiers, 230 commandeurs, 1,700 officiers, 12,000 chevaliers.

Le nombre des croix attribuées sur la réserve ne peut dépasser 5 grands-croix, 20 grands-officiers, 20 commandeurs, 700 officiers, 3,000 chevaliers.

Dans ce chiffre seront comprises les croix conférées en exécution des lois spéciales des 7 avril, 11 juillet, 27 novembre 1900 ; 29 mars, 31 mars, 2 avril, 19 juillet 1901 ; 28 mars, 1^{er} avril, 7 avril et 3 juillet 1903, dont les titulaires sont actuellement vivants.

Les vacances et les extinctions qui se produiront parmi les titulaires de croix de la réserve profiteront exclusivement à la dite réserve. Cette disposition s'applique aussi aux titulaires actuels de croix prises sur le contingent de réserve de la loi du 28 janvier 1897.

Tous les six mois, le Conseil de l'ordre arrêtera le nombre des vacances survenues et des extinctions notifiées dans le cours du semestre expiré, tant sur le contingent normal que sur la réserve, et dressera un tableau fixant :

1^o Pour les grands croix et grands officiers du contingent normal, le nombre des vacances venant s'ajouter aux croix disponibles de ces grades, pour être attribuées par le conseil des ministres ;

2^o Pour les commandeurs, officiers et chevaliers du même contingent normal, un projet de répartition entre les divers ministères et la grande chancellerie, des croix sans traitement provenant des dites vacances, en nombre égal, en principe, au nombre des vacances survenues et des extinctions notifiées parmi les titulaires de ces croix du contingent normal.

Toutefois, tant que l'effectif des titulaires de croix de commandeurs, d'officiers et de

chevaliers du contingent normal sera inférieur au chiffre maximum de ces croix, le nombre de croix à répartir semestriellement sera celui des vacances et extinctions, augmenté du complément nécessaire pour atteindre les chiffres ci-après : 13 commandeurs, 60 officiers, 315 chevaliers.

Les croix non attribuées pendant un semestre s'ajouteront à celles du semestre suivant.

La répartition semestrielle est faite par décision du Président de la République rendue sur la proposition du grand chancelier et contresignée par le garde des sceaux. La répartition du contingent semestriel se fait entre tous les ministères et la grande chancellerie, exception faite des ministères de la guerre et de la marine.

RUSSIE ET JAPON

Les droits du Japon en Corée

Le correspondant du *Morning Post* à Washington télégraphie, le 21 décembre, qu'il apprend d'excellente source que la Russie est disposée à reconnaître la supériorité des droits du Japon en Corée, mais qu'elle ne peut donner au gouvernement du Mikado les nouveaux gages que celui-ci demande au sujet de la Mandchourie.

Plusieurs journaux publient la dépêche suivante :

« On assure que le gouvernement a reçu du ministre de Chine à Tokio un télégramme annonçant que la guerre est imminente, et insistant sur la nécessité qu'il y a pour la Chine à se préparer en vue de cette éventualité.

En présence des rumeurs de guerre entre la Russie et le Japon, il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître les forces navales des deux pays en présence. Le *Daily Mail* nous donne à cet égard une statistique qui est curieuse :

Flotte russe.

7 cuirassés modernes.
2 croiseurs cuirassés modernes.
9 croiseurs protégés.
25 torpilleurs et contre-torpilleurs.

Flotte japonaise.

6 cuirassés de type moins moderne que ceux des Russes.
6 croiseurs cuirassés.
16 croiseurs protégés.
70 torpilleurs et contre-torpilleurs.

Petit détail qui a sa valeur : le 1^{er} janvier de l'année actuelle, le tonnage de la flotte russe dans les eaux du Pacifique était de 87,000 tonnes : le 31 décembre — c'est-à-dire dans quelques jours, quand le cuirassé et le croiseur supplémentaires actuellement dans les mers de Chine seront arrivés à destination — le tonnage de la flotte russe sera de 178,000 tonnes. On voit que l'augmentation est sensible.

Autre point intéressant à noter : les types des navires japonais (commandés à Portsmouth ou à Toulon) sont, très sensiblement pareils aux navires russes. Le plus vieux de ces bateaux, d'après le *Times*, a quinze ans de date.

INFORMATIONS

Commission de l'Enseignement

La commission de l'enseignement a commencé l'examen du projet de gouvernement tendant à la suppression de l'enseignement congréganiste. Un vote a été émis sur le

rincipe de projet, qui a été accepté par l'unanimité des membres républicains de la commission.

L'Enseignement secondaire libre

La commission chargée d'examiner de nouveau le projet relatif à l'enseignement secondaire libre, avant que le Sénat passe à la seconde délibération, a apporté au texte voté en première délibération, certaines modifications, dont voici les principales.

D'abord les aggravations :

La commission a décidé que « il sera interdit à tous individus appartenant à une congrégation de diriger un établissement d'instruction ou d'y être employés dans les fonctions d'administration, d'enseignement ou de surveillance. »

Elle a, en outre, décidé que la loi serait applicable à l'Algérie et aux colonies.

Par contre, la commission a accepté deux atténuations pour les directeurs ou professeurs des établissements existants. Elle a admis la dispense du diplôme de licencié pour les directeurs d'établissements qui auraient, non plus cinq ans, mais trois ans de direction, en même temps que quarante ans d'âge ; et elle fait bénéficier de la même dispense les professeurs ayant cinq ans d'enseignement et quarante ans d'âge. Mais elle a refusé de les dispenser du certificat d'aptitude.

Enfin, un délai de trois mois a été imparti aux directeurs d'établissements existants, pour renouveler leur déclaration et la compléter conformément aux prescriptions de la nouvelle loi.

La représentation proportionnelle

Le groupe de la représentation proportionnelle s'est constitué et a formé son bureau provisoire.

M. Eugène Reveillaud a été élu président.

La Vie économique de la Révolution française

Une commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archive relatifs à la vie économique de la Révolution française est constituée près le comité des travaux historiques et scientifiques.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Jaurès, vice-président de la Chambre des députés ; Guillemaut, Pradal, Rivet, sénateurs ; Barthou, Clémentel, Deville, députés ; Boissonnade, professeur d'histoire à l'Université de Poitiers, etc.

Les Gérants des Bureaux de Tabac

On se rappelle que M. Perroche avait fait voter un amendement à la loi de finances relatif à l'adjudication des bureaux de tabac.

En présence des protestations dont ce vote a été suivi, et pour donner satisfaction aux intéressés, M. Perroche vient d'introduire l'adjonction suivante, qui viendra en discussion au moment du retour du budget du Sénat :

« A titre transitoire, les gérants actuellement en exercice bénéficieront d'un droit de préférence aux conditions ci-après :

« Lorsqu'une vacance se produira, l'Etat devra traiter à prix égal, de gré à gré, avec l'ancien gérant ou ses héritiers, s'il est justifié par un acte ayant acquis date certaine avant le 1^{er} janvier 1903, que le bail du magasin où s'exploite le bureau de tabac n'est pas expiré. Le terme de cette nouvelle location ne devra dans aucun cas dépasser la durée du bail relative au magasin. »

Pie X et l'Action politique

L'Osservatore romano publie un bref du pape daté du 18 décembre 1903, sur l'action populaire chrétienne, principalement en Italie. Il y est dit que la démocratie chrétienne ne doit pas se mêler de politique, ni poursuivre de but politique. La démocratie chrétienne en Italie ne participera à aucune action politique qui, dans les circonstances actuelles, est interdite à chaque catholique. Le pape ordonne que ce *motu proprio* soit affiché au siège des cercles et sociétés catholiques et publié par les journaux catholiques, qui devront l'observer sous peine d'interdiction.

Le Prix Osiris

Le comité du syndicat de la presse parisienne, réuni sous la présidence de M. Jean Dupuy, a résolu d'attribuer le prix de 100,000 francs que la générosité de M. Osiris avait mis à sa disposition.

Le comité a décidé de répartir cette somme de 100,000 francs entre deux inventions qui ont fait dans ces derniers temps le plus grand honneur à la science française.

Il accorde 60,000 francs à Mme Curie pour la continuation de ses recherches sur le radium, et 40,000 francs à M. Branly, pour ses travaux relatifs à la télégraphie sans fil.

Le comité a voté à l'unanimité des remerciements à l'homme de bien qui fait de sa fortune un si noble usage.

Tirage d'obligations

Obligations communales 1892

Le numéro 55.406 gagne 100.000 fr.
Le numéro 439.058 gagne 30.000 fr.
Les numéros 455.928 et 273.213 gagnent chacun 10.000 fr.
Les numéros 297.052 387.635 139.565 et 264.406 gagnent chacun 5.000 fr.
Trente numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Obligations foncières 1895

Le numéro 75.681 gagne 100.000 fr.
Le numéro 213.674 gagne 25.000 fr.
Le numéro 321.098 gagne 10.000 fr.
Le trois numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 375.309 51.384 et 43.385.
Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

A PARTIR

DU

1^{er} JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

A dater du 1^{er} Janvier le *Journal du Lot*, publié sur six colonnes, poursuivant activement sa propagande républicaine, laïque, pourra donner plus de place aux correspondances de tous ses amis dans tout le département.

Dans tous les chefs-lieux de canton, dans les principales communes, des correspondants sincèrement républicains et des dépositaires du *Journal du Lot* aideront puissamment à la diffusion des idées républicaines et laïques.

Nos ateliers étant fermés le jour de la Noël, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas samedi.

CAHORS

Les 4 fr. 80

Le 5 décembre, M. Cagnac nous écrivait :

Pour ce qui est de la note à payer, je ne m'attendais pas à ce que vous fussiez payer d'avance, car à l'heure où vous me réclamez 4 fr. 80, c'est vous qui m'êtes redevable d'une centaine de lignes.

La prétention était drôle ; mais comme notre droit était absolu, nous fîmes présenter une facture à M. Cagnac.

Il refusa de payer.
Le rédacteur en chef du *Journal du Lot*, nanti de la procuration de notre Directeur, fit alors citer M. Cagnac en conciliation.

M. Cagnac ne se présenta pas.
Lassés de cette incorrecte façon de procéder, nous fîmes citer M. Cagnac devant M. le Juge de paix.

L'affaire est venue ce matin.
Notre Directeur a exposé très clairement les faits.

M. Cagnac a prétendu devoir seulement 4 francs.

Notre Directeur a déclaré qu'il était regrettable que cette proposition n'eût pas été faite au début, car elle eût été acceptée, et tout serait arrangé depuis longtemps. C'est donc M. Cagnac qui, par son intransigeance, a acculé notre Directeur à la citation.

Avec beaucoup de clarté, M. le Juge de paix a démontré à M. Cagnac qu'il se trompait et l'a vivement engagé à verser les 4 fr. 80 plus le montant de la citation.

M. Cagnac, qui, tout d'abord, demandait la

nomination de deux experts, comprit, un peu tard, qu'il avait été mal conseillé et accepta cette manière de voir. Nous recevrons donc 4 fr. 80, plus les frais de la citation.

Nous transmettrons les 4 fr. 80 à la Caisse des écoles et les frais de la citation à l'huissier.

Un ordre du jour

Le général Peigné, commandant le 9^e corps, adresse aux corps et services l'ordre du jour général suivant :

« Le général commandant le 9^e corps d'armée interdit dans toute l'étendue du 9^e corps aux militaires de tous grades l'entrée des Cercles catholiques et des chapelles y annexées, qui ne sont pas autorisées. Les commandants d'armes sont invités à assurer l'exécution immédiate du présent ordre. »

A la Préfecture

Les réceptions officielles du premier janvier n'auront pas lieu à la Préfecture.

Acte de probité

Le nommé Louis Roubert, garçon boucher, rue Nationale numéro 30, a trouvé une broche en or qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

La chasse

Le ministre de l'agriculture a l'intention de fermer le 13 février la chasse au lapin, au faisan, aux grives et à tous autres oiseaux autres que le gibier d'eau. La date ordinaire du 31 mars serait adoptée pour ce dernier gibier.

Quant à la bécasse, la chassera-t-on jusqu'au 13 février ou jusqu'au 31 mars ? Les avis des préfets et des sociétés de chasse sont assez partagés.

Comme il s'agit d'un oiseau migrateur, le ministre de l'agriculture a entamé des pourparlers avec ses collègues des pays voisins, notamment de l'Allemagne, pour arriver à l'adoption d'une date commune de la clôture de la chasse.

La décision de M. Mongeot ne sera prise qu'après le résultat de ces négociations.

Instruments de musique d'ensemble

Sous ce titre, la revue « les Merveilles de l'Industrie » publie dans son dernier numéro une étude sur un instrument dit de *musique d'ensemble*, dont notre compatriote M. Gervais Nicolaï est l'inventeur.

Cette invention comporte un merveilleux groupement de plusieurs instruments de musique, pouvant produire simultanément les sons du violon, du violoncelle, de la contrebasse à cordes, tous ceux de la harpe, sous la direction d'un seul musicien, avec la même facilité d'exécution que le piano.

Cet instrument est à lui seul un véritable orchestre apportant tour à tour des sensations infiniment variées.

La *musique d'ensemble* de M. G. Nicolaï est une véritable révolution artistique qui est appelée à un grand succès.

M. Nicolaï reçoit tous les jours pour sa magnifique invention de nombreuses félicitations auxquelles nous sommes heureux de joindre les nôtres.

Tribunal correctionnel

Audience du 21 décembre. — Courte et petite audience au tribunal correctionnel, devant lequel ne viennent que des affaires sans importance.

Le tribunal n'a devant lui, tout d'abord, en effet, qu'un lot de chasseurs à l'aide d'engins prohibés et de chasseurs sans permis. Les premiers sont condamnés à 50 fr. d'amende et les autres à 25 fr. avec remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

— Le tribunal s'occupe ensuite d'un délit de coups et violences reproché au sieur Louis Alaux, âgé de 25 ans, cultivateur à Caillac, envers les sieurs Bris, père et fils.

Après l'audition de nombreux témoins qui ne sont pas tendres pour l'inculpé dont la réputation laisse beaucoup à désirer, le tribunal le condamne à 50 francs d'amende.

— Un vagabond, I. D..., âgé de 25 ans, sans domicile fixe, est condamné à quarante-huit heures de prison, avec sursis.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 24 Décembre 1903

Naissances

Louis-Urbain, naturel, à la Maternité.
Brachat Louis, rue St-James, 14.
Trégou Auguste-Armand, à Bouydou.
Lucien-Jean, naturel, à la Maternité.

Publications de Mariages

Anciaume Eugène-Silvain-Elie, tailleur d'habits et Lannes Gabrielle, giletière.
Fournié Léon, jardinier et Clary Marie-Marcelline, s. p.
Cassagne Auguste, boulanger et Gauthié Jeanne-Marcelline, s. p.
Cubaynes Baptiste et Fagoude Marie-Anne.

Décès

Clémendo Claude, s. p. 78 ans, à l'hospice.
Bessières Marie, s. p. Vve Birou, 80 ans à l'hospice.
Glaye Marie, s. p. Vve Gagnou, 69 ans à l'hospice.
Arbon Hortense-Marguerite-Alexandrine-Marie, 16 ans, célibataire, rue des Hortes.
Ravix Pierre, cultivateur, 88 ans à Bouydou.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Vol. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des maraudeurs ont soustrait une voiture d'enfant d'une certaine valeur, qui se trouvait dans le corridor de la maison de M. Fonarnes, rue du Chapitre. Le vol commis, ces individus transportèrent la voiture boulevard du Collège, où elle fut abandonnée.

La police, avertie, s'est rendue sur les lieux, et, après avoir procédé à une enquête, a mis en état d'arrestation la nommée Marcelle Gabrini, âgée de dix-huit ans, originaire de Naples, qui a déclaré avoir participé à ce vol.

Elle a été écrouée à la maison d'arrêt. Ses complices sont activement recherchés.

SAINT-CÉRÉ. — Nous recevons, trop tard pour l'insérer, le programme de la grande fête enfantine des écoles publiques laïques.

Nous reparlerons de cette fête.

QUISSAC. — Le cour d'adultes. — Notre dévoué instituteur M. Coldefy, a commencé son cours d'adultes, voilà bientôt quinze jours. Ici nul n'ignore son zèle, et cependant il y a peu de jeunes gens à ses cours qui ont lieu le mercredi et le samedi soir de 6 heures à huit heures. Les familles ne devraient pas oublier que la fréquentation de leurs enfants à ces leçons serait des plus profitables. Que les pères y mettent la main ; que les jeunes comprennent bien tout le profit qu'ils tireraient de ces heures de classe faites exclusivement pour eux, où ils réapprendraient ce qu'ils commencent à oublier, où ils acquerraient le complément de leurs connaissances élémentaires. Allons, du courage ! fréquentez, c'est le meilleur moyen, et le plus délicat, de reconnaître la bonne volonté, le dévouement infatigable de notre maître. Vous y gagnerez plus qu'aux veillées ennuyeuses et stériles.

Arrondissement de Gourdon

SOULOMÈS. — Contre la laïque. — Dimanche, notre commune a été le théâtre de faits graves commis par les cléricaux contre l'institutrice.

Une bande de dévots et de dévotes se sont introduits dans la maison de l'institutrice et ont totalement déménagé son mobilier qu'ils ont transporté dans un local occupé précédemment par l'école laïque.

Cette violation du domicile aurait été motivée par l'occupation par l'institutrice du local où se tenait auparavant l'école congréganiste.

Une enquête est ouverte sur ces faits, enquête judiciaire et administrative.

Cela pourrait coûter à quelques fanatiques. Notamment au maire de Souloinès contre lequel de sévères mesures administratives seront prises, nous voulons bien l'espérer.

GRAMAT. — Accident de chasse. — Samedi matin, M. Lacambre, instituteur en retraite, chassant aux environs du village de Terrau, abattit le chien de son fusil en franchissant un mur. La charge faisant balte, lui fracassa le pied gauche.

Malgré sa terrible blessure, M. Lacambre eut le courage de revenir à pied à Gramat, sans aucune aide.

— **Adjudication.** — Dimanche a eu lieu à la mairie l'adjudication des droits de place et des parcs.

Les enchères des droits de place se sont élevées à 1,105 fr. ; celles des droits de parcs à 595 fr.

SOULLAC. — *Vol de colis postaux.* — Un vol de trois colis postaux a été commis à la gare de Souillac.

Deux contenaient des truffes et le troisième 16 montres, dont 6 en or et 10 en argent; ce colis avait été expédié par M. Vidal, horloger à Souillac.

L'on a retrouvé un colis de truffes et 5 montres en or dans un taillis avoisinant la voie du chemin de fer.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

MARTEL. — *Marché aux truffes.* — Notre dernier marché a été très important. Environ 100 quintaux de truffes ont été vendus à des prix variant de 8 fr. 50 à 10 fr. le kilo.

Un grand nombre de trufficulteurs avaient apporté des paniers dont quelques-uns dépassaient 25 kilos.

Chronique agricole

La production des vins en 1903

Pour 1903 la récolte des vins, en France, est officiellement évaluée à 35.402.336 hectolitres soit une diminution de 4.481.447 hectolitres, par rapport à la récolte de 1902.

En comptant encore 6.600.000 hectolitres pour l'Algérie on arrive à une production totale de 42 millions d'hectolitres.

Quelques départements producteurs de l'Est et du Centre ont seuls bénéficié d'un ensemble de circonstances favorables et présentent des augmentations notamment l'Aube, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, le Loir-et-Cher, le Loiret.

Les départements qui accusent les plus importantes diminutions sont l'Aude, l'Hérault, la Gironde, la Charente Inf^{re}, le Var, la Haute-Garonne, la Loire Inf^{re}, l'Indre-et-Loire, le Gers et les Landes. Grâce au relèvement de la température dans les derniers jours de septembre, la qualité en est généralement meilleure qu'on ne devait s'y attendre.

D'après les indications recueillies sur la force alcoolique des vins de 1903, la récolte se subdiviserait comme suit : vins titrant moins de 11 degrés, 32.159.345 hectolitres, vins de 11 degrés, 2.258.442 hectolitres, vins de plus de 11 degrés, 884.549 hect.

Enfin, suivant les estimations faites dans chaque département en tablant sur les divers prix de vente chez les récoltants la valeur de la récolte de 1903 s'éleverait à 948.380.760 fr.

Dans ce total, les vins de qualité supérieure (et par là il faut entendre les vins dont le prix de vente chez les récoltants dépasse 50 fr. l'hectolitre) sont compris pour 71.552.252 fr. correspondant à une quantité de 835.004 hecto. et les vins de qualité ordinaire à 876.828.508 fr., correspondant à une quantité de 34.567.332 hectolitres.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas

sensiblement modifiées; nous retrouvons les cours sans changement notable; les affaires ayant été peu actives.

Après un début plutôt ferme, nos Rentes n'ont pas conservé leurs plus hauts cours; le 3 0/0 revient à 97,62 après 97,70 à l'ouverture; l'amortissable cote 98,55.

Le Comptoir National d'Escompte très ferme est demandé à 607; le Crédit Foncier à 700. Le Crédit Lyonnais à 1153 a progressé de 4 fr., la Société Générale finit à 627.

Nos chemins sont sans changement sensible le Lyon à 1418; le Nord à 1868 et l'Orléans à 1477. Le Suez à 4090 n'a pas varié.

L'Extérieure clôture à 88,87; l'Italien à 104,25; le Portugais à 65,15. Les fonds Russes sont mieux tenus; le 3 0/0 1891 à 83,85; le 3 1/2 0/0 1894 à 94,35.

Le Turc Unifié se traite à 89,72; la Banque Ottomane à 601.

Sur le marché en Banque, les Actions des Mines Métalliques de Heen sont en hausse à 33,25.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration: Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 25 décembre.

Un corps à corps dans la forêt vierge, D. Rioux. — Au Cambodge, A. N. — Le « Globe Trotter » à travers le monde: Le croiseur *MacKenley*; L'Aventure de Mathilda Anderson; Une blanchisserie montre: Notre galerie de globe-trotters: M. Otto Kamplith, G. T. — Chez les Cannibales. Huit ans de croisière dans le Pacifique (Récit de voyage illustré par les photographies de l'auteur et les compositions de Louis Tynayre) (suite), Comte Festetics de Tolna. — Au fond des mers, Jacques Morvan. — Le Toit du monde. Aventures sur l'Himalaya. Roman inédit (suite); Illustrations de Holewinski, André Laurie. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Les voyages de nos lecteurs: Bizarreries géographiques, Georges Desbons. — Une pêche originale, Léon Yager. — A propos du gravement des sucres, G. de Puyraudets. — Enquêtes mutuelles: Un poulet phénomène, Ch. Lemaire. — Les races humaines par la plume et par l'objectif, Les Tongiens, R. L. — Curiosités naturelles: Un quadrupède ovipare, XXX. — Petite Correspondance. — Nos Concours: Concours n° 103 (Les rivières en France). **Soixante Prix.** Résultats du Concours n° 98 (Phrase cachée), M. Sphinx. — Ascenseur improvisé (Page humoristique, J.-P. Nivet. — L'Espéranto, langue auxiliaire internationale, Baron De Ménéil.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 25 décembre 1903.

I. Chiron: Le réveillon de Prussiens. — Pierre Sales: La course aux millions (suite). — Daniel Lesueur: Le cœur chemine (suite). — Jules Renard: Poil de Carotte (suite). — Fernand Lafargue: La Fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin: La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1596, du 26 décembre 1903.

L'essence de rose en Bulgarie, par Jacques Boyer. — Le tunnel du Simplon, par R. Bonnin. — Horomètre, par H. de P. — Le cirque de Pinède, par Lucien Briet. — Photographie:

développement à la lumière blanche, par G. M. — L'étain au Laos, par J. B. — Les sports et jeux d'adresse, par A. T. — Académie des sciences; séance du 21 décembre 1903, par Ch. de Villedeuil.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1621^e livraison (26 décembre 1903).

La Pupille du Bonhomme, par Pierre Maël. — Une colonne élevée à la gloire de l'agriculture. — Noël, par Gaston Auvard. — Ma Petite, par Arthur Dourliac. — Les Timbres-Poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

Viennent de paraître dans la Petite Collection illustrée à 0,60 de E. Bernard, le numéro 31; *La Bande à Chicot*, de P. Ségonzac, et le numéro 32: *Un voyage de nocce sous la Terre*, par P. Tonelli.

Deux romans très gais destinés à chasser la mélancolie de ces jours d'automne.

La Bande à Chicot, par P. Ségonzac, est l'histoire d'un bohème à la recherche d'un atelier pour exécuter la statue de Vercingétorix que lui a commandée Rougon le Magnifique. Dans ces pérégrinations, il fait la connaissance d'un type très amusant, le père Boucard, un épiciier retiré qui, dans son désir de protéger les arts est devenu le Saint-Vincent-de-Paul des photographes. Chicot est aussi mêlé à l'idylle de deux fiancés qui se détestent parce que les parents ne leur ont pas demandé leur avis pour les unir, et s'adorent quand ceux-ci brouillés, veulent les séparer.

La Terre du Voyage de Noce, n'est pas l'époque rouge de notre histoire, mais l'impression que cause à Bouloiche, sa maîtresse l'irascible Clorinda, flanquée de sa mère, Mme Poupon, qui a toutes les qualités pour être une belle-mère digne de ce nom! Ces deux furies poursuivent Bouloiche jusqu'à Venise où il est venu filer le parfait amour avec sa jeune femme.

Après avoir été tous pris pour des anarchistes et enfermés comme tels, tout finit par s'arranger et la lune rousse redevient blonde.

Ces deux volumes sont artistement illustrés comme les précédents.

En vente chez les principaux libraires, aux bibliothèques des gares et chez M. E. Bernard, éditeur, 29, Quai des Grands-Angustins.

Usages Locaux

EN VIGUEUR DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du *Journal du Lot*, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix: 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

VIENT DE PARAÎTRE

ALBERT GRIMAUD

LA RACE ET LE TERROIR

Anthologie des Poètes du clocher

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL

Fort volume in-8 (24x16), 500 pages: 6 fr.

Franco: 6 fr. 75.

S'adresser: 1, rue des Capucins, Cahors

LA HERNIE GUÉRIE Sans souffrances

Toutes les Hernies sont guéries sans opérations, grâce à la nouvelle découverte des docteurs MARIE FRÈRES. Nous ne comptons plus les merveilleuses guérisons obtenues par leur bandage Electro-Médical, si léger et si souple qui savamment approprié à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et amène la guérison sans gêne, ni fatigue. D'innombrables lettres de reconnaissance sont venues récompenser les Docteurs MARIE FRÈRES de leur humanitaire dévouement. En voici une prise au hasard entre mille.

Messieurs,

« J'ai reçu votre bandage Electro-Médical et je suis heureux de vous annoncer qu'il me va dans la perfection. Indiquez-moi votre prochain passage car je veux vous faire voir que je suis guéri. Je ne m'aperçois même plus que j'ai une hernie. Je certifie que de tous les Bandages dont je me suis servi, l'idéal est votre merveilleux Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE FRÈRES. Si vous trouvez ma lettre capable d'être publiée je vous en donne l'autorisation car il était impossible jusqu'ici qu'un Bandage guérisse en moins d'un mois une hernie vieille de 17 ans. Vous pouvez compter sur moi pour vous envoyer des malades. Soyez en sûr.

Votre très humble,

J. PARANT, fils, à Gramat (Lot).

Ce certificat supprime tout commentaire. Plus d'instruments de torture, plus de souffrances, tel est le prodigieux résultat obtenu par ces bienfaiteurs de l'Humanité. Aussi n'achetez plus de bandages sans vous rendre compte par vous-même des bienfaits incomparables du Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE FRÈRES, 108, rue de Rivoli, à Paris.

Docteur LOMBARD.

Les personnes atteintes de Hernie, qui veulent guérir doivent donc venir se faire faire l'application de ce merveilleux BANDAGE ELECTRO-MEDICAL à: Cahors le dimanche 3 Janvier, hôtel des Ambassadeurs. Montauban le 4, hôtel du Midi. Moissac mercredi 6, hôtel du Luxembourg.

Ceintures pour maladies du ventre

VIENT DE PARAÎTRE:

LES ANNALES ANTIALCOOLIQUES,

journal mensuel, le premier journal antialcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D^r LEGRAIN, avec le concours des collaborateurs les plus éminents: MM. les D^{rs} Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

Bulletin météorologique

| DATES | TEMPÉRATURE | | Pression atmosphérique | | Temps |
|----------|-------------|--------|----------------------------|------|-------|
| | maxima | minima | réelle au niveau de la mer | Temp | |
| 23 Mer. | + 8 | + 0,5 | 760 | Couv | |
| 24 Jeudi | + 9,5 | + 4 | 759,5 | Couv | |

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Pluie.

D^r HERBEAU

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 227

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

XIV

Ce n'est pas moi, c'est le destin qui a frappé le coup

Minuit sonnait dans la Rue Haute à Castleford et à la grande horloge des écuries de Scarswood. Au milieu du morne silence de la nuit, chaque coup retentissait jusque dans la chambre de l'hôtel de la *Rose d'Argent*, où, sur le vieux lit à colonnes dans lequel madame Vavator et Rose O'Donnell avaient toutes deux reposé, Henriette Harmand gisait mourante.

Elle était mourante!... Nul secours humain ne pouvait plus rien pour elle, l'angle garni de fer de la lourde porte de chêne avait accompli son œuvre. Elle était mourante!... Il n'y avait pas à s'y tromper cette fois: comme elle gisait là, sur le seuil de l'éternité, son

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

passé, dans toute sa hideur, se dressa devant elle. Elle vit, comme dans un rêve, son premier pas dans le mal, qui avait entraîné tous les autres. Les ombres de tous ceux qu'elle avait aimés et de tous ceux envers lesquels elle avait eu des torts, passèrent successivement dans sa vision mentale. Lionel Cardonnell, lady Ruysland, sir Jonh Dangerfield, Catherine, et en dernier lieu lady Cecil. La tragédie de Scarswood s'accomplissait de nouveau devant ses yeux. Puis les scènes d'une vie dissipée, menée dans les principales cités du continent, mêlées de périodes de gêne et de complet dénuement, et enfin un brouillard, comme la fumée provenant d'un feu, enveloppa tout cela, et elle tomba dans un état de demi-insensibilité. Le docteur Graves arriva et, au milieu des détails médicaux qu'il donna sur les désordres produits par la blessure sur le cerveau... un seul fait ressortait bien clair... Elle était mourante!

Catherine l'avait épargnée, mais, à cette heure, la mort l'avait marquée de son sceau comme lui appartenant.

Sa vie de fautes, d'intrigues et toute employée au mal, marchait rapidement vers son terme. L'heure de minuit, qui venait de sonner dans la paisible ville de Castleford, lui ouvrait l'entrée dans l'éternelle nuit.

Un amas de cendres et de débris brûlants était tout ce qui restait de l'habitation du Trou-Perdu. Le lendemain, des recherches seraient faites dans ses décombres pour retrouver les os de la malheureuse victime de sa folie. Il n'avait jamais eu qu'une idée: s'é-

chapper.

Dix fois il avait essayé de mettre le feu à la maison, et la constante vigilance de la vieille Hannah avait rendues vaines toutes ses tentatives. Occupée par les soins à donner à madame Harmand, elle ne l'avait pas surveillé, et le résultat avait été qu'il s'était enfui de sa chambre et avait réalisé son dessein.

La maison était tout en flammes avant qu'elle en eût connaissance. Elle était descendue pour faire un somme, et c'étaient les cris: Au feu! et le sinistre bruit de l'incendie grondant autour d'elle qui l'avaient éveillée.

Encore engourdie par le sommeil et paralysée par la frayeur, elle avait perdu toute sa présence d'esprit, elle avait oublié les deux êtres confiés à sa garde, et elle s'était précipitée dehors. Qu'avait-elle fait de la clef de la chambre de sa prisonnière...? elle ne put se le rappeler... le bris de la porte et sa chute firent le reste.

Ils étaient tous à la *Rose d'Argent*... Henry Otis, la vieille Otis, lord Ruysland, et... lady Cecil Clive. Elle s'était glissée au milieu d'eux une heure avant, pâle, l'horreur dans les yeux mais calme au-delà de tout ce qu'on peut dire. Elle était venue seule à pied, de Scarswood; elle avait entendu chaque mot de l'entretien du comte avec Otis, elle n'était pas tombée, elle ne s'était pas évanouie, elle s'était seulement assise sur un banc, dans un état de stupeur.

Dans cet état, elle vit Otis monter le cheval

du groom et partir comme un fou, elle avait entendu son père demander le sien et s'élançer à sa suite. Elle vit la rouge leur du ciel et comprit vaguement, comme dans un rêve, que c'était un incendie. Alors, son esprit sortit de sa stupeur, et, sans intervention de sa volonté, elle répéta, à plusieurs reprises, les étranges paroles que l'étranger avait dites.

— Lady Cecil n'est pas votre fille... son nom est Catherine Harmand... Les enfants ont été changés en nourrice... Votre fille était Catherine Dangerfield.

— Catherine Dangerfield répéta-t-elle, en cueillant des primevères qui se trouvaient sous sa main et en faisant machinalement un bouquet.

Elle n'éprouvait ni peine, ni terreur, ni incrédule... elle était seulement étonnée et comme engourdie... Pas la fille de lord Ruysland! De qui alors, était-elle la fille? Cette madame Harmand, dont il parlait, comme ayant été la nourrice... et cette nourrice avait donné à lord Ruysland son propre enfant.

S'il en était ainsi, cette madame Harmand devait être sa mère. Le fil de sa pensée se brisait là. Elle arrangeait les fleurs de diverses façons, y mêlant des brins d'herbe qu'elle cueillait sur le gazon. Alors comme un éclair, un souvenir changea l'ordre de ses pensées. Sa mère... sa mère... était une femme coupable et perdue, et elle n'était point la fille du comte de Ruysland, mais l'usurpatrice des droits d'une autre.

Les fleurs tombèrent de ses mains, elle se mit brusquement sur ses pieds en poussant

un cri plaintif. Plus de trace de cette miséricordieuse apathie, plus de stupeur d'esprit... Claire comme la rouge clarté qui embrasait l'horizon, toute la vérité lui apparut.

Elle n'était pas la fille de lord Ruyland... elle était une usurpatrice qu'on allait montrer au doigt dans le monde. Elle n'était plus païresse d'Angleterre, mais la fille d'une servante coupable et intrigante.

Elle chancela et saisit la branche d'un arbre pour se maintenir debout. Ses mains se soulevèrent, couvrirent son visage, et de son cœur brisé s'échappa un sanglot. Elle était fière toute douce, bonne et gracieuse qu'elle fût, sa douceur gracieuse avait même sa course dans son orgueil.

La fille d'un noble comte peut bien accorder un sourire aux mortels moins favorisés. Elle avait été profondément fière du nom qu'elle portait, du rang qu'elle occupait, de la noble lignée de ses ancêtres, qu'on pouvait faire remonter jusqu'à Guillaume le Conquérant. Chaque pierre, chaque arbre de la vieille demeure de Clive étaient aimés par elle comme des choses vivantes.

C'était son orgueil qui lui avait fait accepter... ce qui flattait le plus cet orgueil... l'offre de la main de sir Arthur Tregenna.

Il portait un nom aussi ancien que le sien. Les Tregenna avaient été barons et guerriers sous le règne d'Edouard le confesseur... l'ancienne splendeur de la maison de Ruyland serait restaurée par cette alliance... Si l'homme qu'elle aimait lui avait demandé d'être sa femme, de partager sa pauvreté et son obscu-

rité, tout en l'aimant avec passion comme elle l'aimait, elle l'aurait néanmoins refusé. Et maintenant !...

Ses mains retombèrent et découvrirent son visage... elle se tenait debout, froide, pâle, mais toujours calme. C'était une juste punition d'un tel orgueil, d'un tel égoïsme, d'un tel outrage à ce qu'il y avait de meilleur dans sa nature de femme. De tous les hommes existant en ce monde, elle n'en aimait qu'un seul... Un plus beau, plus noble, plus éminent comme talent lui avait offert d'être sa femme, mais son cœur était resté de glace pour lui. C'était Edmond O'Donnell qu'elle aimait depuis le jour où elle l'avait connu ; c'était Edmond O'Donnell qu'elle aimerait jusqu'à la mort. Et, le cœur plein de cet amour passionné, elle n'en était pas moins prête à en épouser un autre. L'orgueil de la naissance et du rang était égal au sien chez cet homme, qu'aurait-il à dire ?

Elle se sentait véritablement seule au monde... seule avec ses tribulations, sans personne pour l'aider de ses conseils, pour partager ses chagrins, et pour lui exprimer sa sympathie. L'homme qu'elle avait longtemps regardé comme son père, elle sentait qu'elle ne pouvait le respecter et elle avait en réalité peu d'affection pour lui.

Edmond O'Donnell était parti, parti pour toujours. Sir Arthur était en Cornouailles, et maintenant... comment lui communiquer une semblable nouvelle ? Non ! Elle était entièrement seule... elle sentait que, dans le monde entier, il n'y avait personne vers qui elle pût

se tourner dans sa cruelle affliction.

— Au feu !... au feu !... criaient les servantes en courant vers les points les plus élevés d'où elles pouvaient le mieux voir.

Ceci n'était rien pour elle, elle revint s'apuyer contre le vieux chêne, contre lequel elle resta debout, en regardant vaguement devant elle. Fille d'une servante ! Le monde semblait s'écrouler sous ses pieds, les arbres tournoyer devant ses yeux. Pourquoi n'était-elle pas morte avant que la vérité ne fût connue ? La nuit tombait et la rosée du soir avec elle ; elle restait là, perdue dans ses réflexions. Elle entendait, avec une netteté sur-naturelle, les servantes annonçant toutes les phases de l'incendie. Les servantes ! l'idée lui vint qu'elle pourrait être l'une d'elles... que sa naissance marquait sa place à l'office et non dans les salons. Chose étrange... elle n'avait pas eu un instant la pensée de douter. Elle avait vu le visage d'Otis, entendu sa voix, et elle avait senti, sans savoir pourquoi, qu'il disait la vérité.

XV

Tandis que la pauvre lady Cecil était dans cet état d'angoisse morale, un messenger hors d'haleine arriva de la ville, encore tout impressionné des nouvelles qu'il apportait. La maison du Trou-Perdu était brûlée de fond en comble... un homme, que personne ne connaissait, avait été brûlé vif et une femme tuée. On avait transporté la femme à la Rose d'Argent... elle n'était pas encore tout-à-fait

morte, et il paraissait que mylord s'était rendu auprès d'elle et s'y trouvait en ce moment. Le nom de la femme s'était répandu dans le public... elle s'appelait madame Harmand.

Madame Harmand !... sa mère !... à ce qu'il résultait de ce qu'avait dit Otis... madame Harmand avait été retenue prisonnière au Trou-Perdu pour y faire la confession de la vérité et gisait maintenant mourante à la Rose d'Argent. Sa mère, coupable et perdue ou non n'en était pas moins sa mère !

Elle se leva brusquement... Toute stupeur, tout orgueil avaient disparu pour toujours... elle se dirigea vers la maison, monta dans sa chambre, quitta sa riche toilette, qu'elle remplaça par une robe très simple de couleur grise, un chapeau d'été et un chapeau. Puis, cinq minutes après, elle marchait rapidement vers la ville. Elle n'avait rien dit à personne ; Ginévrine était absorbée dans ses tourments, et elle n'avait pas le temps d'entrer dans des explications.

La soirée était chaude et acablante, et jamais le chemin ne lui avait paru si long. Elle pensait qu'elle n'arriverait jamais à destination, et, quoique la route lui fût aussi familière que les jardins de Scarswood, elle s'égarait plusieurs fois. Les arbres agités par une faible brise, projetaient une ombre épaisse, et de gros nuages qui, à chaque instant, passaient sous le disque de la lune et dans certaines parties de la route, rendaient positivement impossible de distinguer le bon chemin.

(A suivre.)

Etude de M^e Camille SAUTET

AVOUÉ A CAHORS
BOULEVARD GAMBETTA, N° 41
Successesseur de M^e Léon TALOU

EXTRAIT

Jugement de séparation de biens

D'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Cahors le seize décembre mil neuf cent trois,

Entre Madame Marie DELMAS, sans profession, épouse du sieur Jean DELMAS, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Labrairie, commune de Saint-Martin-le-Redon, canton de Puy-l'Evêque.

Et le dit Jean DELMAS propriétaire à Labrairie, commune de St-Martin-le-Redon.

Il appert, Que Madame DELMAS a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son dit mari. Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt et un décembre mil neuf cent trois,

L'avoué poursuivant,
Signé : C. SAUTET.

Assistance judiciaire, décision du seize juillet mil neuf cent trois.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée

Occupation chez soi
Indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant occuper lucrativement leurs loisirs. Rapport 60 à 100 frs par mois suivant production. Ecrire à la Société des Arts d'Agréments, 65, Rue du Faub^s St-Denis, (G^s B^s) Paris.

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

| | |
|-------------------------|---------------------------------|
| Parquets chêne, | depuis 2 fr. 50 le mètre carré. |
| d° hêtre, | 2 fr. 50 d° |
| Parquets pin 28/30, | 1 fr. 45 d° |
| d° d° 25, | 1 fr. 35 d° |
| Parquets peuplier 28/30 | 1 fr. 95 d° |
| d° d° 25, | 1 fr. 60 d° |
| Parquets mélèze 28/30, | 2 fr. d° |
| d° d° 25, | 1 fr. 75 d° |

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 4 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier

et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS. — L'AUDE.

Excursions en France

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

De Paris à Tours.
De Tours à Nantes.
De Nantes à Landernau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.
De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Une plaquette Album de photographies-Souvenir de mon voyage en Touraine, est également mise en vente dans les principales gares au prix de 1 franc.

Pour recevoir franco ces publications, ajouter à la lettre de demande 0 fr. 65 pour le Livret-Guide, 0 fr. 35 pour chacune des autres brochures, 0 fr. 30 pour chacun des itinéraires géographiques et 1 fr. 15 pour la plaquette Album de photographies.

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

Fêtes de Noël 1903 et du 1^{er} de l'An 1904

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1903 et du Premier de l'An 1904, les Billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du mercredi 23 décembre au mardi 5 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti



LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR VEAUX

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900

Aliment complet remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets 20 ans de succès.

FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon

On trouve la "LACTINA SUISSE" chez MM.

L. Bagou, nég^t à St-Céré. — Pierre Bachler, bournellier à Bagnac. — Bonnet fils, nég^t à Cajarc. — Ch. Bonfils, droguiste à Gourdon. — Bourès, pharmacien à Puybrun. — Caussane, meunier à Figeac. — Léon Douleau, nég^t à Cajarc. — F. Demeaux, grainetier à Montcuq. — E. Espinasse, épicier à Limogne. — A. Garrigues, m^{re} d'hôtel à Castelnau-Montratier. — Jourdan, épicier à Gramat. — Frédéric Merlange, épicier à Martel. — F. Martigoutte, épicier à Assier. — Tournié-Manet, nég^t à Souillac. — Tournié, nég^t à Vayrac. — E. Vaillé, épicier à Vayrac. — Vernhet, nég^t à Bretenoux. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival.

On accepte des dépositaires dans les cantons où il n'en existe pas encore.

LOTÉRIE
Pour la construction d'un Musée à VALENCIENNES (Nord)
DEUX GROS LOTS
150.000 & 10.000 fr.
Plus 115 autres lots de 1.000 fr., 500 fr., 100 fr.
117 lots de 100 fr. tous payables en argent
Prix du billet : UN FR.
15 décembre 1904. On trouve billets chez tous tabacs, librairies, Vente gros et détail, à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Comor, LYON, conc^o gén. joint. au m^o en. env. aff. à 0,15 p. 4 bil. p. repons.